

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 4

Module : PPBE

The background of the page is a large, semi-transparent image of firefighters. Several young men in blue fire uniforms and helmets are visible. One firefighter on the left is wearing a full protective suit and mask. In the center, a group of four young men in blue uniforms stand together. On the right, a firefighter is seen from the side, holding a thick rope. In the lower-left foreground, a person is lying on a stretcher, and a firefighter is attending to them. The entire scene is overlaid with a semi-transparent orange and yellow gradient that has a glowing, lens flare effect at the top and bottom edges.

Risques animaliers



I. MISSIONS DES VÉTÉRINAIRES S.P. :

Le vétérinaire sapeur-pompier est membre du SSSM.

La directive opérationnelle 2006-27 décline les missions de nos vétérinaires. Les vétérinaires sapeurs-pompiers sont les conseillers techniques du **directeur départemental – métropolitain**. Dans ce cadre ils assurent plusieurs fonctions :



A. CONSEILLERS TECHNIQUES :

- ↗ Du COS,
- ↗ De la chaîne de commandement,
- ↗ Du médecin-chef.

B. FORMATEURS :

On retrouve le vétérinaire dans plusieurs contextes formatifs pour les sapeurs-pompiers :

- ↗ FI SPP,
- ↗ FAG de chef d'équipe et chef d'agrès,
- ↗ Equipes animalières spécialisées,
- ↗ Cynotechnie.

C. INTERVENTIONS ANIMALIÈRES :

Les sapeurs-pompiers, en charge de **la protection des biens, des personnes et de l'environnement** sont régulièrement sollicités pour des interventions animalières. Il sont donc les assistants du COS, sur le terrain dès lors que les secours sont confrontés à une intervention impliquant :

- ↗ Une sédation, la neutralisation ou la capture d'animaux (domestiques ou non) dès lors qu'ils sont une menace pour des personnes ou des biens ou encore qu'ils gênent, voire compromettent l'intervention des sapeurs-pompiers sur les lieux ;
- ↗ Des soins d'urgence aux animaux blessés ou impliqués dans un sinistre ;
- ↗ L'environnement (gestion et suivi des sols, fourrages, fleuves, rivières, points d'eau ou de captage susceptible d'être touchés par une pollution de quelque nature que ce soit) ;
- ↗ Un accident de bestiaux vivants ou de denrées alimentaires ;
- ↗ L'existence d'épizooties (ex : fièvre aphteuse, grippe aviaire).



D. AUTRES MISSIONS :

1. Référents du SDMIS en matière alimentaire :

- ↗ Suivi et contrôle des denrées alimentaires à la disposition du personnel, etc.
- ↗ Prévention des Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC) pouvant éventuellement affecter les sapeurs-pompiers (ex : salmonelloses, listérioses,).

2. Interlocuteurs privilégiés en inter-sevice pour le SDMIS avec :

- ↗ La Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
- ↗ L'Office National Central de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCCF),
- ↗ La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),
- ↗ Les autres partenaires publics ou privés tels que : la police, la gendarmerie, la DDASS, les vétérinaires libéraux, etc.).

3. Experts :

En matière de mesures préventives et/ou conservatoires et de conduite à tenir lors d'épisodes aigus tels que :

- ↗ Des intervention animalières
- ↗ Des risques bio tels que les : zoonoses (règne grippe aviaire, etc.), épizootie (fièvre aphteuse, peste porcine, etc.).

4. Docteur :

Docteurs assurant le suivi sanitaire des chiens CYN du SDMIS.



II. MISSIONS DES SP :

Le CGCT (code général des collectivités territoriales) définit celles-ci, à savoir :

- ↗ Neutralisation des animaux dangereux = protection des personnes ;
- ↗ Assistance aux animaux = protection des êtres vivants et sensibles ;
- ↗ Cas particulier de la faune sauvage = faune sauvage autochtone et exotique.

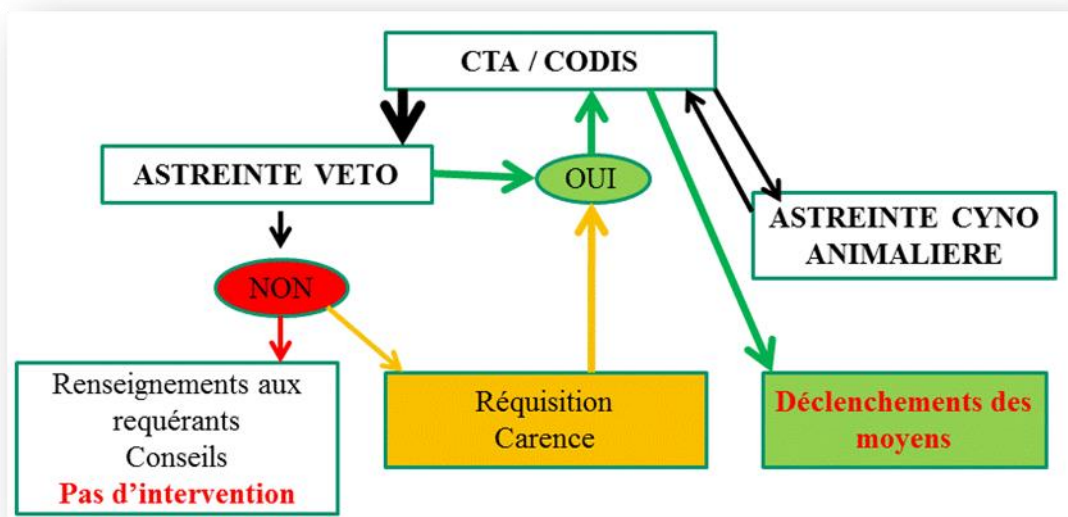


ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Au cours d'une intervention, l'équipier peut se retrouver face à un animal et doit savoir comment se comporter avant l'arrivée d'une équipe animalière ou d'un vétérinaire. Nous pouvons citer, entre autres, les cas suivants :

- ↳ Comment s'approcher d'un serpent afin de prendre une photo et la transmettre au vétérinaire ?
- ↳ Comment approcher une victime afin de lui porter secours (dans une VL, au sol dans la rue) en présence d'un chien "menaçant" ?
- ↳ Comment se comporter lors d'une ouverture de porte, avec ou sans victime, en présence d'un chien "menaçant" ?

Procédures d'engagement des vétérinaires et/ou équipes animalières :



Les différents niveaux d'intervenants :

Niveau 1 : Interventions ne nécessitant ni équipements ni compétences particulières

Niveau 2 : Interventions nécessitant la mise en œuvre du lot « capture animalière » (Meyzieu/Feyzin)

Niveau 3 : Interventions nécessitant la présence des « spécialistes » cyno animaliers

Niveau 4 : Interventions nécessitant la présence d'un vétérinaire ou d'un expert (herpétologue, faune sauvage exotique, chevaux à forte valeur vénale, etc.).



III. ETHOLOGIE :

L'éthologie, au sens littéral du terme, est l'étude du comportement animal dans son milieu naturel. Par extension, c'est l'étude du comportement animal.

A. DÉFINITIONS :

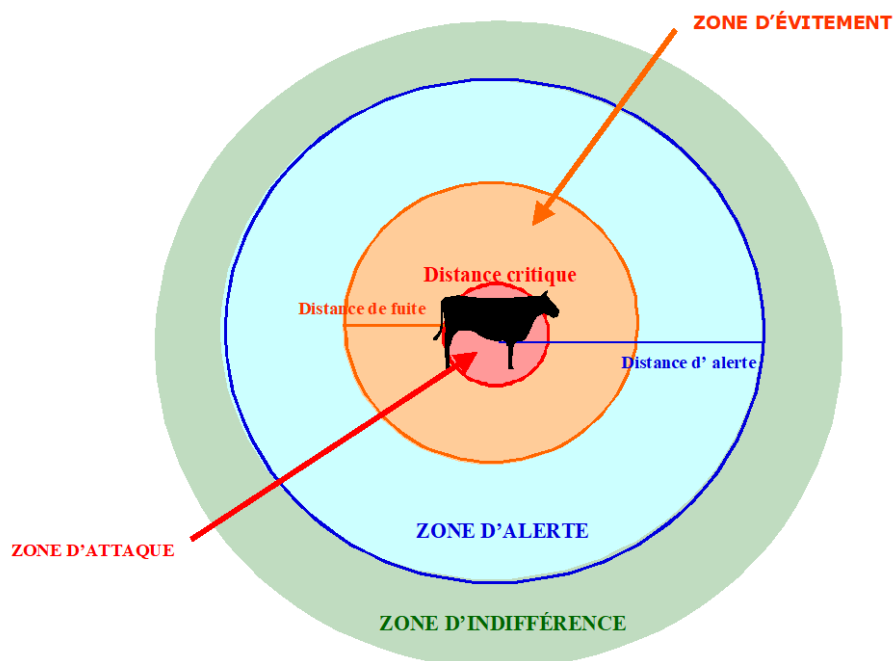
1. La menace :

Cette notion est fondamentale, et il faut retenir que dans le contexte opérationnel SP, chaque fois qu'on demande de capturer un animal, celui-ci, agressé, va toujours menacer. Il convient donc d'apprécier les signes que l'animal envoie pour menacer, en retenant que presque toujours, l'animal envoie en même temps des signaux de menaces et des signaux qui ont une autre signification (par exemple l'hésitation ou la peur).

D'une manière très générale, pour menacer son adversaire potentiel, les animaux vont chercher à impressionner celui-ci (en faisant du « volume ») et vont « montrer leurs armes ».

2. Notion de distance de fuite :

Cette notion est également fondamentale. C'est la distance (malheureusement virtuelle et impossible à quantifier selon les espèces par exemple) qu'il ne faut pas transgresser trop rapidement sous peine de déclencher l'attaque de l'animal ou de le faire fuir. Dans les deux cas l'intervention est compromise voire franchement un échec...





3. Espèces sociales et non sociales :

Une espèce sociale (ou grégaire) est une espèce qui vit naturellement en groupe, et qui donc définit au sein du groupe une hiérarchie. Pour ces espèces, les notions de « dominant » et « dominé » existent, ce qui n'est évidemment pas le cas des espèces non-sociales.

4. Animaux socialisés ou non :

Un animal socialisé est (c'est sans doute un abus de langage...) un animal qui a été habitué au contact de l'homme.

On distingue donc des espèces sociales socialisées, des espèces sociales pas socialisées, des espèces pas sociales mais socialisées et des espèces pas sociales et pas socialisées. Ces notions ont parfois une grande importance sur le plan opérationnel (exemple des bovins ou des fauves « évadés » de parcs zoologiques).

B. COMPORTEMENTS ET DANGERS :

1. Le chien :

Le chien est un mammifère domestique regroupant plusieurs races, de l'ordre des carnassiers et de la famille des canidés.

C'est un animal social, qui a l'habitude de vivre en groupe (comme les loups) et qui possède un sens de la hiérarchie. Malgré le fait que celui-ci soit un animal social, le chien peut se révéler dangereux, soit à cause de ses origines, soit à cause de son éducation ou d'une blessure.

Le chien se révèle être un animal intelligent pour lequel il faut être attentif à son comportement.

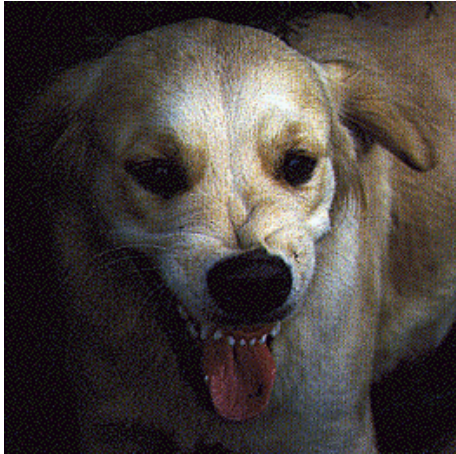
Le langage corporel est une forme d'expression révélatrice sur l'attitude et les intentions de l'animal. De plus, mis à part les regards, les postures adoptées par le chien sont très significatives de son comportement.

Le chien qui menace :

- ↳ Montre ses dents (arme),
- ↳ Hérise son poil, redresse son fouet (la queue) et ses oreilles (pour impressionner son adversaire).

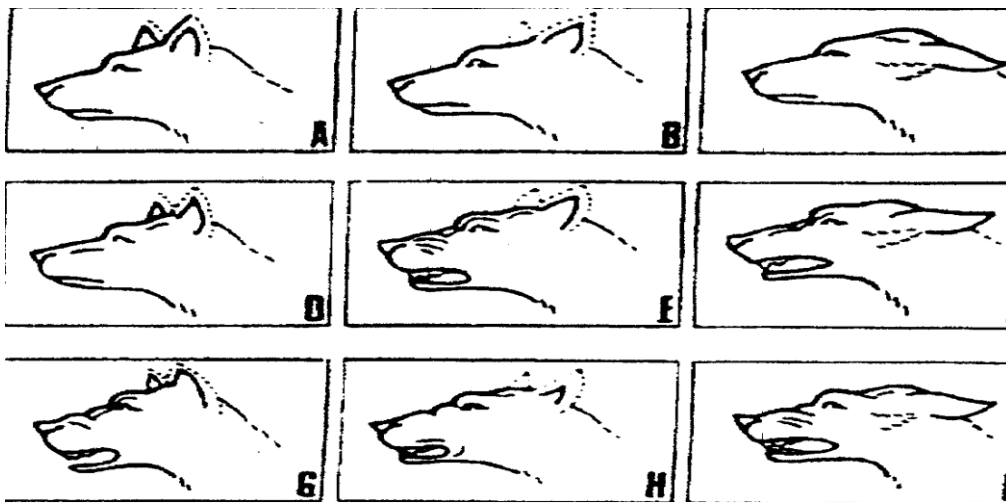
ON NE S'APPROCHE PAS D'UN ANIMAL QUI MENACE (rester dans la zone de sécurité).





Il peut s'exprimer de trois façons :

- ↗ L'alerte, l'intimidation (grognements),
- ↗ L'attaque (mise en gueule),
- ↗ L'apaisement (léchage et pose d'une patte).



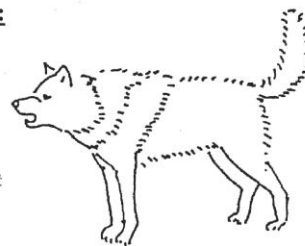
POSTURES CORPORELLES

Le corps:

En résumé, le chien réagit :

- ↗ Par codes ;
- ↗ Par réflexes conditionnés ;
- ↗ Par instinct.

Dominant



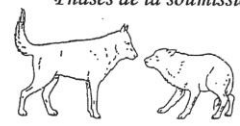
Phases de la soumission



Soumission active



Soumission passive





2. Le chat :

Le chat est à la base un animal non social, un mammifère de l'ordre des carnassiers et de la famille des félidés.

Nous pouvons observer 3 classes :

- ↗ Les chats domestiques (habitués à l'homme),
- ↗ Les chats sauvages (non habitués à l'homme),
- ↗ Les chats domestiques devenus sauvages.

Le chat qui menace :

- ↗ Montre ses dents et sort ses griffes (armes),
- ↗ Hérisse son poil, redresse sa queue, feule (pffff) et met ses oreilles à l'horizontale (pour impressionner son adversaire).



Rupture : posture caractéristique défensive du chat qui se résout au conflit armé.

Le chat, sifflant et en crachant les poils hérissés, se couche complètement sur le côté, ce qui lui permet d'extérioriser toutes ses armes :

- ↗ Les crocs,
- ↗ Les griffes des quatre pattes pour les planter dans l'adversaire.



Devant ces différents signes, nous devons adopter un comportement permettant la protection de nous-même et de l'environnement. En effet, le chat peut être dangereux et réagir de façon violente en griffant et mordant.

Les griffures et les morsures de chat sont toujours très graves.



Conduite à tenir :

- Assurer sa propre sécurité (tenue de protection adaptée) et celle des autres (périmètre de sécurité) ;
- Protéger l'animal en maintenant un périmètre de sécurité de façon à éviter le sur accident ;
- Adopter une attitude calme et déterminée ;
- Ne pas se précipiter, s'approcher doucement et progressivement ;
- Ne pas soutenir le regard de l'animal ;
- Éviter les mouvements brusques ;
- Adapter son comportement et son équipement en fonction de l'attitude de l'animal.



ON TRAVAILLE TOUJOURS EN BINÔME.

3. Les bovins :

Une vache qui menace :

- Baisse la tête pour montrer ses cornes (armes),
- Gratte le sol, souffle et fait claquer sa queue (pour impressionner son adversaire).



Posture neutre



Posture d'approche



Posture de soumission



Posture d'alerte



Posture de fuite



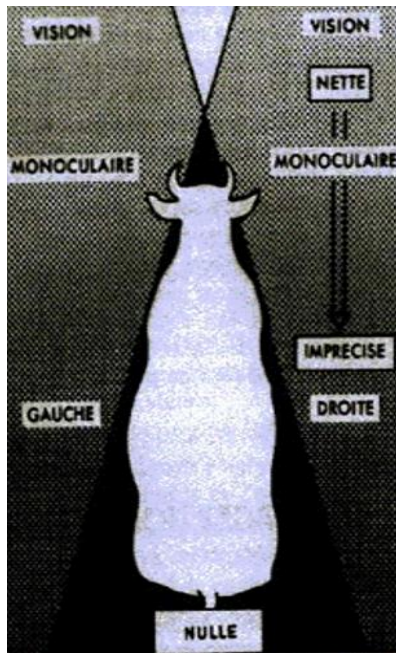
Posture d'attaque
(menace)

Tout contact physique doit :

- Être franc,



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Se faire :

Au niveau du dos (épi),

A la base de la queue,

Sur les flancs ou encolure.

Avant d'aborder la tête.



Les chevaux :

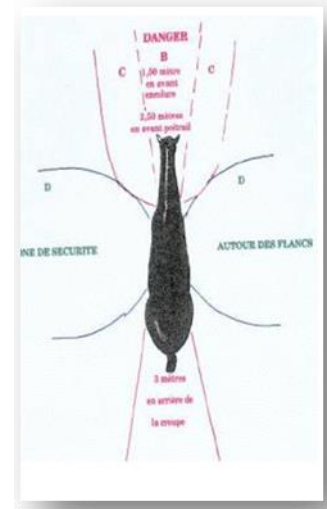
Présence du vétérinaire indispensable.

Un cheval qui menace montre ses dents et piaffe (armes).

Pour les intervenants :

- ↗ Prévenir le cheval de tout déplacement,
- ↗ Rester au plus près (plus on est loin, plus le coup portera),
- ↗ Ou se mettre hors de portée.

Rester dans la zone de sécurité s'il menace.



ON ABORDE TOUJOURS UN CHEVAL PAR SA GAUCHE.

- ↗ Toujours rechercher le propriétaire ;
- ↗ Parler doucement, avec patience ;
- ↗ Toujours le prévenir, en établissant le contact avec la main par une caresse ;
- ↗ Ne pas faire de mouvements brusques car le cheval est très peureux ;
- ↗ Ne pas passer derrière ;
- ↗ Si usage de longe, **NE JAMAIS PASSER LA MAIN DANS LA CORDE.**





4. Animaux sauvages :

Cela peut aller du renard, aux animaux de cirque en passant par les NAC (nouveaux animaux de compagnie).

- ↳ Etablir un périmètre de sécurité,
- ↳ Si possible faire une photo pour l'envoyer au vétérinaire. Celui-ci déclenchera une équipe animalière.

Les hyménoptères sont traités dans un cours particulier.

5. Serpents :

a. Couleuvres et vipères :

Ce sont les seuls serpents « français ». Ils sont très différents « physiquement », mais lors d'une intervention les intervenants peu exercés n'ont souvent pas le loisir de s'assurer de « l'identité » du serpent.



En général, le corps de la vipère est trapu, contrairement à celui de la couleuvre, plus effilé et plus mince. De plus les vipères sont petites, inférieures à 80 cm, tandis que certaines couleuvres peuvent atteindre, dans des cas records, 200 centimètres !



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

	Couleuvre	Vipère
Forme de la tête	Ovale	Triangulaire
Forme de la pupille	Ronde	Verticale
Forme générale du corps	Très fin et queue longue et effilée	Massif, queue courte



Couleuvre à gauche, vipère à droite

Souvent les personnes ne pourront décrire que le corps ou la queue du serpent



Couleuvre



Vipère

b. Serpents exotiques :

La détention de serpents venimeux est théoriquement interdite en France, mais dans la réalité on peut y être confronté, par exemple lors d'une intervention sur un feu d'appartement et indépendamment de toute intervention animalière.





6. Arachnides et scorpions :

a. Araignées :

Bien évidemment seront évoquées ici seulement les mygales (ou tarentules).

De deux types, arboricoles ou terrestres, elles sont toujours impressionnantes de par leur taille mais très variablement dangereuses.



Dans tous les cas, ces animaux, menacés par votre présence, vont se mettre en position d'attente, les deux premières pattes relevées pour dégager les crochets à venin. Elles peuvent rester très longtemps dans cette position d'attente.

L'approche doit se faire le plus lentement possible, ces animaux étant très réceptifs aux vibrations.

b. Scorpions :

De très nombreux types et là aussi de dangerosité variable.





IV. CONTENTION :

Même si la contention est éventuellement le transport sont du ressort des animaliers il est possible que dans certaines situations vous soyez obligé d'agir, d'intervenir avant l'arrivée de ces derniers.

La contention est absolument fondamentale pour assurer votre sécurité, celle du public mais également celle de l'animal lui-même.

Penser notamment à toujours entraver les animaux transportés si vous n'avez pas de cage.

1. Le chat :

On peut décider de contenir le chat en portant des gants pour limiter les risques de griffures et de morsures, on peut également se servir d'un filet ou d'un lasso voire même d'une couverture, mais on contient parfaitement ces animaux en leur prenant largement la peau derrière le cou puis de l'autre main les deux postérieurs.

Cette technique suppose hélas qu'on ne porte pas de gants pour assurer une bonne prise...



2. Le chien :

Il faut penser, lorsqu'on n'a pas de cage ou lorsqu'on doit transporter un animal qui souffre, à lui entraver la gueule pour ne pas se faire mordre.





3. Bovins :

Si un bovin est menaçant ou paniqué il ne faut pas chercher à l'attraper, le risque physique étant trop important (cette remarque vaut également pour les chevaux bien entendu).

En revanche, vous pouvez être sollicités pour déplacer des animaux pas agressifs du tout mais dangereux de par leur localisation (voie ferrée par exemple). Dans ce cas, on attache une corde (avec un nœud coulant) derrière les cornes ou le « chignon » puis on la fait passer autour du chanfrein de l'animal.



On peut aussi dans certains cas obliger l'animal à se déplacer sans le contenir en avançant vers lui et en écartant les bras, éventuellement en tapotant doucement son postérieur avec un bâton.



4. Chevaux :

Pour les intervenants :

- ↗ Prévenir le cheval de tout déplacement,
- ↗ Rester au plus près (plus on est loin, plus le coup portera),
- ↗ Ou se mettre hors de portée.
- ↗ Ne pas faire de mouvements brusques car le cheval est très peureux,
- ↗ Ne pas passer derrière ;



Rester dans la zone de sécurité s'il menace.

ON ABORDE TOUJOURS UN CHEVAL PAR SA GAUCHE.

Il est également important de leur parler (doucement) et de leur signaler constamment (en les touchant) notre présence.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le « licol » se passe d'abord autour du chanfrein, puis derrière la tête.



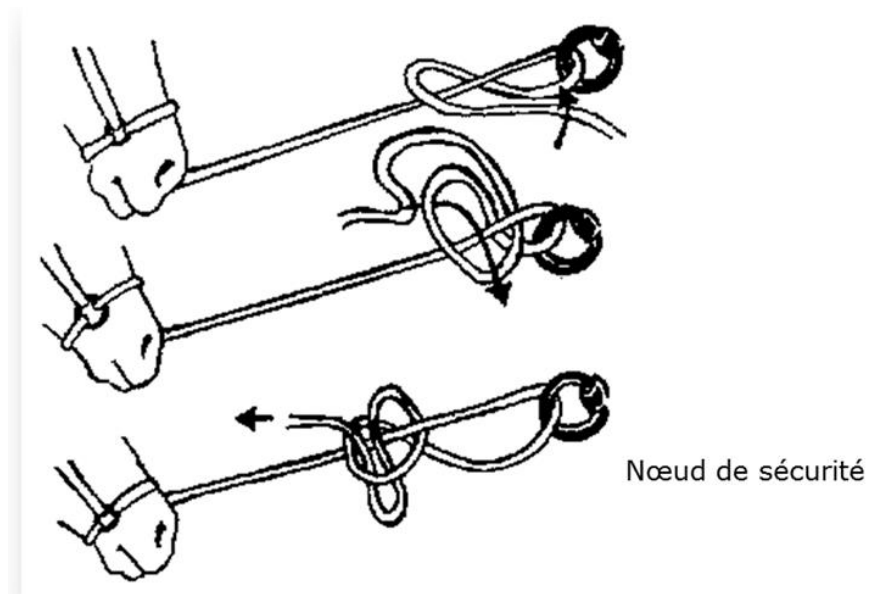
Si usage de longe, **NE JAMAIS PASSER LA MAIN DANS LA CORDE**

Pour empêcher un cheval de se relever, si nécessaire :

→ S'appuyer sur l'encolure



Aborder par le dos et non vers les pattes.





5. Animaux sauvages :

Il faut penser à les entraver dans la mesure du possible, même s'ils sont inconscients au moment de votre arrivée. Toujours lier les pattes entre elles et penser à bander les yeux ce qui apaisera considérablement l'animal.

CHEVREUIL - CHAMOIS - CERVIDES

AVERTIR SYSTÉMATIQUEMENT GARDERIE ONC

(BUTIRICK, ÉTAT ANIMAL, L'ÉTAT ACCIDENT)

DANGERS = CORNES, SABOTS, CHARGE

COUVRIR LES YEUX

ATTACHER LES 4 PATTES ENSEMBLE

ATTENTION AUX SABOTS COIFFANTS ET AUX MOUVEMENTS TRÈS BRUSQUES.




Conduite à tenir :

- ↗ Masquer les yeux de l'animal ;
- ↗ Entraver si nécessaire ;
- ↗ Couvrir ou réchauffer ;
- ↗ Protéger ;
- ↗ Limiter la douleur (transport).

Si vous êtes amenés à transporter des oiseaux (rapaces par exemple) utiliser une boîte la plus petite possible (pour éviter que l'animal ne se blesse ou aggrave ses lésions) que vous percerez de quelques trous pour assurer le renouvellement de l'air.

V. TECHNIQUES D'APPROCHE / GRANDES RÈGLES :

- ↗ **Ne jamais fixer un animal dans les yeux :** cela serait interprété par l'animal comme un défi au risque donc de déclencher l'attaque.
- ↗ **Eviter l'approche par derrière :** l'animal risque d'être surpris et de déclencher instinctivement son attaque sans avoir eu la possibilité matérielle de menacer. Par ailleurs s'il vous voit arriver par derrière, il peut prendre un ascendant sur vous (surtout espèces sociales).



- ✚ **Ne pas avancer en droite ligne vers l'animal** : là encore, cette démarche peut être interprétée par l'animal comme un défi.
- ✚ **Avancer donc de trois quarts face** : éventuellement, pour les chiens en regardant leur crête dorsale ou entre leurs épaules (le regard, de haut en bas, vous désigne comme un individu dominant, sans que pour autant vous ne défiez l'animal).
- ✚ **Nombre d'intervenants** : au minimum 2, parfois 3 mais pas plus. Un trop grand nombre d'intervenants risque d'affoler l'animal et de provoquer sa fuite ou des réactions de panique. En revanche, intervenir seul sort de toutes les consignes de prudence élémentaire. Par ailleurs, l'animal ne peut pas focaliser son attention sur plusieurs individus en même temps.
- ✚ **Doit-on parler quand on veut approcher un animal ?** Certains préfèrent se taire, mais si vous préférez parler, faites le de manière douce, continue, pour apaiser l'animal. Il est exclu de donner des ordres à un animal qui ne vous connaît pas (risque de déclenchement de l'attaque !) ou de parler fort, a fortiori de pousser des cris (panique et raccourcissement de la distance de fuite).

VI. MATERIELS UTILISÉS PAR LES EQUIPES ANIMALIERES :

1. Lassos :

Un lasso ne doit pas être trop long. En effet si l'on décide de s'en servir on n'est pas à quelques dizaines de cm près, en revanche, un lasso long nécessitera plus de force physique et ne sera pas adapté aux interventions en milieu confiné (par exemple pour capturer un chat dans un appartement).

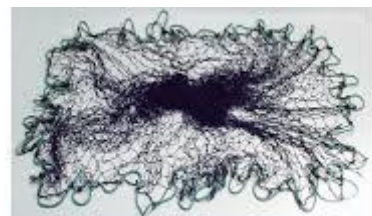


2. Filets :

On distingue deux types de filets (en général en nylon) :

Les filets « à marcher »,

Les filets « à lancer » ces derniers ont simplement des bords plombés pour ne pas se mettre en vrille lorsqu'on les lance.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

On peut tout à fait utiliser un filet à lancer comme un filet à marcher, le principe est d'avancer vers l'animal en focalisant l'attention de ce dernier sur le filet et non sur les manipulateurs. On fait reculer (ou avancer) l'animal jusqu'à un obstacle (mur, angle, etc.) pour pouvoir facilement soit l'entraver à l'aide du filet soit utiliser (avec un troisième intervenant) un lasso.

3. Pinces :

Il existe des pinces pour capturer les chats, d'autres pour capturer les serpents.



4. Épuisettes :



Une épuisette à ouverture réglable peut être très utile pour la capture d'animaux de petite taille mais agressifs et/ou mordeurs (ex. chats, petits singes, etc.).

5. Crochets à serpents :



6. Télé anesthésie :

Définition :

La télé anesthésie est l'anesthésie à distance des animaux au moyen d'un fusil ou pistolet hypodermique.



Limite :

Il faut retenir qu'aucun sédatif n'a une action immédiate et qu'il faut donc prévoir de « baliser » la zone d'intervention en milieu urbain pour parer à tout accident et de prévoir de pouvoir surveiller l'animal « fléché » pour pouvoir le retrouver une fois qu'il sera endormi.



VII. PROCÉDURES D'ÉVACUATION DES ANIMAUX :

Sauf cas particuliers, les équipes animalières s'occupent, en collaboration avec le vétérinaire de l'évacuation des animaux.



VIII. RISQUES LIÉS AUX INTERVENTIONS ANIMALIÈRES :

A. RISQUES PHYSIQUES :

1. Pour l'animal :

- ↗ Coup de chaleur pour un animal (chien ou chat) enfermé dans un véhicule au soleil.
- ↗ Noyade pour un cheval ou un bovin tombé dans une piscine
- ↗ Accident de circulation pour un animal divaguant sur la voie publique,
- ↗ Mort lors d'un incendie dans une écurie ou une étable : affolement des bêtes qui ont tendance à retourner dans le feu.

2. Pour le sapeur-pompier :

- ↗ Contusion, fractures lors de ruade, coups de sabots,
- ↗ Morsures, griffures,
- ↗ Piétinement bousculade, charges de l'animal
- ↗ Coup de cornes,
- ↗ Envenimation,
- ↗ Etc.

B. ZOONOSES :

Les zoonoses sont les maladies animales transmissibles à l'homme (et réciproquement), on distingue les zoonoses majeures et les zoonoses mineures.

Exemple : **la rage :**

La rage est une encéphalite virale, transmissible par tous les animaux à sang chaud, toujours mortelle sans soins. Il n'y a pas de transmission inter humaine.

Attention : penser à cette affection chaque fois que vous verrez un animal sauvage (notamment renard) présentant un comportement « désinhibé »



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

C. ATTITUDES RÉFLEXES :

- **Sécurité :** Port des EPI,
Travail en binôme,
Limiter les risques de morsure.
- **Apprécier la situation et demander des renforts (vétérinaire – animaliers).**

D. NOTE D'INFORMATION DU SDMIS :

En date du 12 septembre 2006, cette note d'information précise la procédure à mettre en place lorsqu'un sapeur-pompier a été griffé ou mordu.

